

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Alexandre CAPOULADE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : 1

M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

37 – 28 avril 2026

37. Convention de groupement de commandes entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, papier reprographie et dictionnaires

Rapporteur : Madame Danièle SCHATTEL

Une consultation pour les fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, dictionnaires et papier reprographie avait été lancée le 2 avril 2024 par le groupement « Commune et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Moissac » dont la Ville de Moissac était le coordonnateur.

Les accords-cadres ont été attribués à :

Lot 1 – Fournitures administratives : Société BUROTEAM,

Lot 2 - Fournitures scolaires : Société LACOSTE / DACTL BURO,

Lot 3 – Matériel pédagogique, travaux manuels, arts, jeux et jouets : Société LACOSTE / DACTL BURO,

Lot 4 – Papier : Société LACOSTE / DACTL BURO,

Lot 5 – Dictionnaires : Société BPE.

Les accords-cadres arrivant à échéance le 31 décembre 2026, Il y a donc lieu de relancer une consultation.

De ce fait, Monsieur le Maire a proposé au CCAS la constitution de ce groupement de commandes portant sur les fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, papier reprographie et dictionnaires. La constitution de ce groupement permettra une meilleure gestion du temps dans le cadre des procédures de passation de marchés publics. Il présente en outre, l'intérêt de réduire les coûts en mutualisant les procédures de passation des marchés.

Cet accord cadre à bons de commandes sera d'une durée d'un an renouvelable une fois un an, soit un total de deux ans.

Il comprendra les prestations suivantes :

- Fournitures administratives
- Fournitures scolaires
- Matériel pédagogique, travaux manuels, arts, jeux et jouets
- Papier reprographie
- Dictionnaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21,

Vu les articles L.2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de relancer une consultation pour les fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, papier reprographie et dictionnaires,

Considérant la volonté de constituer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire proposant de se prononcer sur :

- o La création du groupement de commandes Ville/CCAS,
- o Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale proposera le projet de convention lors de son conseil d'administration du 29 avril 2026 et validera les principes suivants :

- o L'adhésion du CCAS au groupement de commande,
- o Le projet de convention de groupement de commandes passé avec la Ville de Moissac et d'adhérer aux prestations suivantes :
 - Fournitures administratives,
 - Papier reprographie.
- o L'autorisation de la Vice-présidente de signer la convention et d'en assurer l'exécution.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

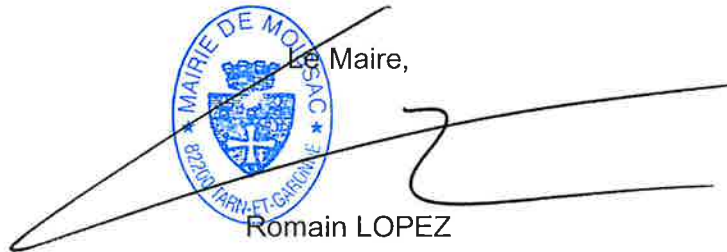

DECIDE de la création d'un groupement de commandes Ville/Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE que la Ville, représentée par Monsieur le Maire soit le coordonnateur du groupement de commande,

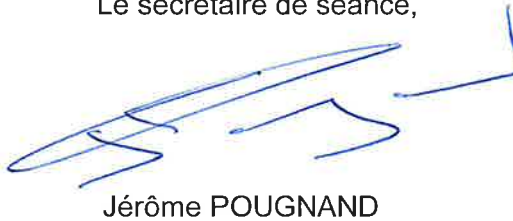
APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution.

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026


Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :